

SEANCE DU 13 FEVRIER 2015

2015-02-001 - 1/11

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67
Date de convocation : 6 février 2015

L'an deux mille quinze, le treize février à 18h00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des Fêtes de la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Noms	Présent	Pouvoir	Noms	Noms	Présent	Pouvoir	Noms
Président				Conseillers			
Philippe BUISSON	X			Claire BLONDEL			
Vice-Présidents				Nouredine BOUACHERA		X	Annie POUZARGUE
Fabienne FONTENEAU	X			Christophe DARDENNE			
Jérôme COSNARD	X			Val DUCLOS	X		
Jean-Philippe LE GAL	X			Michel GALAND	X		
Hélène ESTRADE	X			Jean-Paul GARRAUD		X	Chantal DUGOURD
Isabelle HARDY	X			Monique JULIEN	X		
Alain PAIGNE	X			Gonzagues MALHERBE			
Anne BERTHOMÉ	X			Thierry MARTY		X	Jean-Philippe LE GAL
Corinne VENAYRE	X			Fabienne MONTAUD			
Sébastien LABORDE	X			Patrick NIVET	X		
Jacques MESPLEDE	X			Annie POUZARGUE	X		
Jean-François MARTINEZ	X			Laurence ROUEDE		X	Isabelle HARDY
Sabine AGGOUN	X			Agnès SEJOURNET	X		
Gérard HENRY	X			Denis SIRDEY	X		
Conseillers				James SEYNAT		X	Loïc MANON*
Jean-Louis d'ANGLADE				Loïc MAGNAN	X		
Fabienne KRIER	X			Jean-Luc BARBEYRON	X		
Jean-Luc DARQUEST	X			David REDON	X		
David RESENDE	X			Joël BAYLE	X		
Sophie BLANCHETON		X	Gérard MUSSOT*	Jean-Claude ABANADES	X		
Sylvie BOISSEL	X			Paquerette PEYRIDIEUX	X		
Odile BONHOMME-TIBY	X			Georges DELABROY	X		
Véronique DI CORRADO	X			Kléber AUDINET	X		
Michel FOULHOUX	X			Chantal DUGOURD	X		
Philippe HEFTRE				Alain MAROIS	X		
Michelle LACOSTE	X			Philippe FAURT	X		
Francis PEJEAN		X	Annie ESTEBAN*	Mireille CONTE-JAUBERT	X		
Bruno LAVIDALIE	X			Richard CROS			
Philippe DURAND-TEYSSIER		X	Michel MILLAIRE	Gérard MOULINIER		X	Alain PAIGNE
Michel VACHER	X			Marcel BERTHOMÉ	X		
Michel MILLAIRE	X			Chantal GANTCH	X		
Isabelle FEYRY				Pierre-Jean MARTINET	X		
Bernard NADEAU							
Jean-Louis ARCARAZ	X			Sous-total	49	9	
Catherine BERNADEAU	X			TOTAL Présents, ou ayant donné pouvoir			58

Madame Corinne VENAYRE a été nommée secrétaire de séance

ADMINISTRATION GENERALE
COMMUNICATION DES ACTES JURIDIQUES PRIS DEPUIS LA SEANCE DU 18 DECEMBRE 2014 ET DES DELIBERATIONS DU BUREAU

BUREAU DU 19 JANVIER 2015

En application de la délibération n°14.05.099 du 26 mai 2014 et de la délibération n°14-11-181 du 28 novembre 2014 lui donnant délégation de certaines attributions du Conseil, le Bureau a été amené, conformément à l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales, à prendre les décisions suivantes, dont il informe le conseil communautaire :

Délibération B-2015-001 – Organisation de l'accueil des enfants au sein des ALSH communautaires les mercredis après-midi

A l'unanimité le Bureau communautaire a autorisé Monsieur le président à signer la convention avec les communes membres dans l'attente d'une éventuelle évolution statutaire – soit pour se mettre en conformité avec les nouveaux textes, soit pour rendre la compétence aux communes - La Cali, au titre de la continuité du service public, demeure l'organisatrice des ALSH du mercredi après-midi.

En application de la délibération n°14.04.042 du 8 avril 2014, lui donnant délégation de certaines attributions du Conseil, Monsieur le président a été amené, conformément à l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales, à prendre les décisions suivantes, dont il informe le conseil communautaire :

Direction générale :

Numéro de l'acte juridique	Type d'acte juridique	Objet de l'acte juridique	Désignation du ou des tiers	Montants	Durée de l'acte juridique / date
<u>2014-AJ-185</u>	Marché public n°2014-32	Acquisition d'un cœur de réseau informatique	AKTEA	Coût : 16 070,42 € HT, soit 19 284,50 € TTC	A compter du 05/12/2014 jusqu'à l'installation du produit
<u>2014-AJ-195</u>	Groupement de commandes - Décision de reconduction du marché public n°2013-28	Achat et livraison de papier de reprographie	BURO-PARTNER	Coût unitaire variant de : 2,338 € HT, soit 2,81 € TTC à 5,661 € HT soit 6,79 € TTC selon le type le format, la couleur et le grammage	Un an à compter du 01/01/2015, renouvelable 2 fois pour une période de 12 mois soit jusqu'au 31/12/2017
<u>2014-AJ-196</u>	Groupement de commandes - Marché public n°2014-21	Fourniture et livraison d'enveloppes de correspondance Lot 1- enveloppes DL ¹ (110 x 220)	ENVEL'OFFSET	Coût unitaire variant de : 0,0145 € HT, soit 0,0174 € TTC à 0,0219 € HT, soit 0,0262 € TTC selon le type d'enveloppe (avec ou sans logo et/ou fenêtre)	Un an à compter du 01/01/2015, renouvelable 3 fois pour une période de 12 mois soit jusqu'au 31/12/2018

Envoyé en préfecture le 18/02/2015
Reçu en préfecture le 18/02/2015
Affiché le



¹ Divisé par la longueur – format d'enveloppe qui accueille un A4 plié en accordéon.

<u>2014-AJ-197</u>	Groupement de commandes - Marché public n°2014-21	Fourniture et livraison d'enveloppes de correspondance Lot 2 –enveloppes C5 ² (162 x 229)	ENVELOFFSET	<u>Coût unitaire variant de :</u> 0,0210 HT, soit 0,0252 € TTC à 0,1163 € HT, soit 0,1395 € TTC selon le type d'enveloppe (avec ou sans logo et/ou fenêtre et /ou à bulle)	2015-02-001 - 4/11 Un an à compter du 01/01/2015, renouvelable 3 fois pour une période de 12 mois soit jusqu'au 31/12/2018
<u>2014-AJ-198</u>	Groupement de commandes - Marché public n°2014-21	Fourniture et livraison d'enveloppes de correspondance Lot 3- enveloppes C4 ³ 324 x 229	ENVELOFFSET	<u>Coût unitaire variant de :</u> 0,0395 € HT, soit 0,0474 € TTC à 0,1776 € HT, soit 0,2131 € TTC selon le type d'enveloppe (avec ou sans logo et/ou fenêtre et à bulle)	Un an à compter du 01/01/2015, renouvelable 3 fois pour une période de 12 mois soit jusqu'au 31/12/2018
<u>2014-AJ-199</u>	Groupement de commandes - Marché public n°2014-21	Fourniture et livraison d'enveloppes de correspondance Lot 4- enveloppes C5 kraft (162 x 229)	BURO PARTNER	Coût unitaire des enveloppes kraft sans fenêtre : 0,0148 € HT, soit 0,0177 € TTC	Un an à compter du 01/01/2015, renouvelable 3 fois pour une période de 12 mois soit jusqu'au 31/12/2018
<u>2014-AJ-200</u>	Groupement de commandes - Marché public n°2014-21	Fourniture et livraison d'enveloppes de correspondance Lot 5- enveloppes C4 kraft (324 x 229)	ENVELOFFSET	<u>Coût unitaire variant de :</u> 0,0379 € HT, soit 0,0454 € TTC à 0,4313 € HT, soit 0,5176 € TTC	Un an à compter du 01/01/2015, renouvelable 3 fois pour une période de 12 mois soit jusqu'au 31/12/2018

² Format d'enveloppe qui peut contenir une feuille A4 non pliée

³ Format d'enveloppe adapté à une feuille A5 (soit un A4 plié en deux).

<u>2015-AJ-003</u>	Marché public n°2014-29	Location et maintenance d'un photocopieur (MPC3503SP - Antenne située 13 rue Waldeck Rousseau à Libourne) via l'Association Marché Public d'Aquitaine	RICOH	Coût annuel de location : 803,14 € HT, soit 963,77 € TTC Coût de la copie noir et blanc : 0,0039 € HT, soit 0,00468 € TTC Coût de la copie couleur : 0,0390 € HT, soit 0,0468 € TTC	2015-02-001 - 5/11 4 ans à compter de la mise en service matériel
<u>2015-AJ-005</u>	Avenant n°1 du marché public n°2013-09	Assurance véhicules à moteurs Résiliation de la garantie navigation de plaisance (Bateau Fleur de l'Isle)	SMACL	Moins-value : 539,41 € TTC	A compter du 18/12/2014

Economie, artisanat et équilibre commercial :

Numéro de l'acte juridique	Type d'acte juridique	Objet de l'acte juridique	Désignation du ou des tiers	Montants	Durée de l'acte juridique / date
<u>2015-AJ-002</u>	Marché public n° 2014-16	Convention de mandat pour la réalisation d'études préalables à l'aménagement des extensions Dagueys et Pradasses du parc d'activités économiques Ballastière-Dagueys	SOCIETE DE CONSEILS ET D'EXPERTISES DU TERRITOIRE	Coût : 55 645 € HT, soit 66 774 € TTC	27 mois à compter du 14/01/2015

Action sociale communautaire :

Numéro de l'acte juridique	Type d'acte juridique	Objet de l'acte juridique	Désignation du ou des tiers	Montants	Durée de l'acte juridique / date
<u>2014-AJ-189</u>	Contrat de prestations de services	Montage du chapiteau - spectacle de cirque sur l'aire d'accueil des gens du voyage située à Libourne	CIRQUE ULLMAN	Coût : 1 500 € exonérés de TVA	Du 09 au 10/12/2014

Petite enfance, enfance, et jeunesse :

Numéro de l'acte juridique	Type d'acte juridique	Objet de l'acte juridique	Désignation du ou des tiers	Montants	Durée de l'acte juridique / date
<u>2014-AJ-186</u>	Marché public n° 2014-22-2	Travaux de construction de l'espace jeunesse situé à Libourne Lot 6 - Menuiseries intérieures	SARL MENUISERIE BARSE	<u>Coût</u> : 14 124,17 € HT, soit 16 949 € TTC	A compter du 27/11/2014
<u>2014-AJ-187</u>	Marché public n° 2014-22-2	Travaux de construction de l'espace jeunesse situé à Libourne Lot 8 - Isolation phonique	ENTREPRISE GENERALE PLATRERIE SEGONZAC	<u>Coût</u> : 52 500 € HT, soit 63 000 € TTC	A compter du 27/11/2014
<u>2014-AJ-190</u>	Contrat de prestations de services	Maintenance du logiciel de facturation "Sacha" Multi accueil Pedenis situé à Libourne	SAS LOGITUD SOLUTIONS	<u>Coût</u> : 490 € HT, soit 588 € TTC	Un an à compter du 01/01/2015
<u>2014-AJ-191</u>	Contrat de prestations de services	Maintenance du logiciel de facturation "Sacha" Crèche municipale située à Libourne	SAS LOGITUD SOLUTIONS	<u>Coût</u> : 300 € HT, soit 360 € TTC	Un an à compter du 01/01/2015
<u>2014-AJ-192</u>	Contrat de prestations de services	Maintenance du logiciel de facturation "Sacha" Halte jeux Fonneuve située à Libourne	SAS LOGITUD SOLUTIONS	<u>Coût</u> : 300 € HT, soit 360 € TTC	Un an à compter du 01/01/2015
<u>2014-AJ-203</u>	Contrat de prestations de services	Assistance et maintenance du logiciel de facturation "Kawa" Ludothèque située à Libourne	DYADE	<u>Coût</u> : 519 € HT, soit 622,80 € TTC	Un an à compter du 01/01/2015
<u>2014-AJ-204</u>	Contrat de prestations de services	Spectacle " one woman show " - la marelle des souvenirs à destinations de tous les RAM ⁴	CATHERINE DROUOT	<u>Coût</u> : 680 € exonérés de TVA à Catherine Drouot et 315,08 € exonérés de TVA à Nicolas Diez (technicien)	Le 19/11/2014

Envoyé en préfecture le 18/02/2015

Reçu en préfecture le 18/02/2015

Affiché le

SLO

⁴ Relais assistantes maternelles

<u>2014-AJ-205</u>	Contrat de prestations de services	Accompagnement des animateurs dans le vécu des événements professionnels ALSH ⁵ 6 /15 ans situé à Libourne	YANNICK PONSOT	Coût : 1 600 € exonérés de TVA	2015-02-001 - 7/11 Un an à compter du 01/01/2015
<u>2015-AJ-001</u>	Avenant n°1 du marché public n°2014-22	Travaux de l'espace jeunesse situé à Libourne Lot 11 Plomberie sanitaire - Intégration de la société EIFFAGE ENERGIE THERMIE SUD-OUEST dans la société EIFFAGE ENERGIE THERMIE ATLANTIQUE	EIFFAGE ENERGIE THERMIQUE	Sans objet	A compter du 09/01/2015
<u>2015-AJ-004</u>	Contrat de prestations de services	Animation de réunions axées sur le soutien et l'accompagnement à la parentalité à travers l'écoute des familles accueillies LAEP ⁶ situé à Libourne et à Coutras	PASCALLE DENEUVILLE (psychologue)	Coût : 11 400 € exonérés de TVA	1 an à compter du 01/01/2015
<u>2015-AJ-006</u>	Avenant au bail de location	Reprise du bail de l'immeuble situé 29 rue Fonneuve à Libourne Halte-garderie	SCI 29 FONNEUVE	Loyer annuel : 8 140 € HT, soit 9 770,40 € TTC	Du 01/01/2015 jusqu'au 23/11/2021
<u>2015-AJ-011</u>	Contrat de prestations de services	Accompagnement des animateurs dans leurs pratiques professionnelles (7 séances) ALSH maternel du secteur de Saint Denis de Pile	STEPHANIE LAROUMEDIE (psychologue)	Coût : 50 € la séance, soit 350 € exonérés de TVA	1 an à compter du 01/01/2015
<u>2015-AJ-012</u>	Contrat de prestations de services	Accompagnement des animateurs dans leurs pratiques professionnelles (7 séances) ALSH élémentaire du secteur de Saint Denis de Pile	STEPHANIE LAROUMEDIE (psychologue)	Coût : 50 € la séance, soit 350 € exonérés de TVA	1 an à compter du 01/01/2015

⁵ Accueil des loisirs sans hébergement

⁶ Lieux accueil enfants parents

<u>2015-AJ-013</u>	Contrat de prestations de services	Accompagnement, conseil et formation auprès des agents, observation auprès des enfants et soutien des familles à raison de 213 heures (Crèche familiale, halte jeux Fonneuve, Multi-accueil Peidenis, Point Mouss, et ALSH 3-6 ans)	MONIQUE GUIBERT (psychologue)	<u>Coût :</u> 48 € de l'heure soit 10 224 € exonérés de TVA	2015-02-001 - 8/11 7 mois à compter du 01/01/2015
<u>2015-AJ-014</u>	Contrat de prestations de services	Soutien et accompagnement auprès des équipes accueillantes (4 séances) LAEP de Libourne et de Coutras	EDITH CASSAN TOESCA (psychanalyste)	<u>Coût :</u> 180 € la séance, soit 720 € exonérés de TVA	1 an à compter du 01/01/2015
<u>2015-AJ-015</u>	Marché public n°2014-25	Services de transport pour les ramassages et les sorties des ALSH du secteur de Guîtres Lot 1- transport relatif aux ramassages des ALSH élémentaire et maternel	AQUITAINE CARS	<u>Coût unitaire variant de :</u> 38,10 € HT soit 41,91 € TTC à 181,16 € HT, soit 199,28 € TTC selon le circuit et la période de ramassage (les mercredis, les petites vacances scolaires et vacances d'été)	1 an à compter du 01/02/2015 renouvelable 2 fois pour une période de 12 mois
<u>2015-AJ-016</u>	Marché public n°2014-25	Services de transport pour les ramassages et les sorties des ALSH du secteur de Guîtres Lot 2- transport relatif aux sorties des ALSH élémentaire et maternel	AQUITAINE CARS	<u>Coût unitaire variant de :</u> 85,90 € HT, soit 94,49 € TTC à 349,25 € HT, soit 384,18 € TTC selon le trajet parcouru et le type de sortie à la journée et à la demi-journée	1 an à compter du 01/02/2015 renouvelable 2 fois pour une période de 12 mois
<u>2015-AJ-017</u>	Contrat de prestations de services	Intervention auprès des familles tous les mardis après-midis (4 heures par séance) LAEP de Libourne et de Coutras	DOMINIQUE PENDELLIAU (psychologue)	<u>Coût :</u> 6 815 € exonérés de TVA	1 an à compter du 01/01/2015

<u>2014-055</u>	Régie de recettes n°127	Création d'une régie de recettes Ludothèque située à Libourne	Sans objet	Sans objet	2015-02-001 - 9/11 Le 15/12/2014
<u>2014-057</u>	Régie de recettes n°123	Création d'une régie de recettes Crèche collective située à Libourne	Sans objet	Sans objet	Le 19/12/2014
<u>2014-059</u>	Régie de recettes n°124	Création d'une régie de recettes Crèche familiale située à Libourne	Sans objet	Sans objet	Le 19/12/2014
<u>2014-061</u>	Régie d'avances n°128	Création d'une régie d'avances relative au paiement des dépenses courantes de fonctionnement ALSH maternel situé à Libourne	Sans objet	Sans objet	Le 19/12/2014
<u>2014-063</u>	Régie de recettes n°125	Création d'une régie de recettes Multi accueil Peidenis situé à Libourne	Sans objet	Sans objet	Le 19/12/2014
<u>2014-065</u>	Régie de recettes n°126	Création d'une régie de recettes Halte-garderie Fonneuve située à Libourne	Sans objet	Sans objet	Le 19/12/2014
Culture :					
Numéro de l'acte juridique	Type d'acte juridique	Objet de l'acte juridique	Désignation du ou des tiers	Montants	Durée de l'acte juridique / date
<u>2014-AJ-193</u>	Contrat de prestations de services	Organisation de 3 rencontres littéraires tout public : - à la Librairie « Format livre » à Libourne, - à la Médiathèque « Jean Cocteau » de Saint Seurin sur l'Isle - à la Médiathèque « Maurice Druon » de Coutras	ASSOCIATION PERMANENCES DE LA LITTÉRATURE	Coût : 1 260 € HT soit 1 575 € TTC	Les 11, 12 et 18/03/2014

<u>2014-AJ-201</u>	Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle	3 représentations de "Fleurs de Bach, Elixir sonore" dans le cadre des parcours artistiques et culturels à l'Abbatiale de Guîtres	ASSOCIATION TUTTI	Coût : 5 382 € exonérés de TVA Repas et visite pris en charge par l'organisateur	2015-02-001 - 10/11 Les 11 et 12/05/2015
<u>2015-AJ-007</u>	Contrat de prestations de services	Maintenance du progiciel cassiopee interco de gestion de bibliothèques dans 13 communes du secteur de Guîtres	CRESCENDO SYSTEMES	Coût : 839,16 € HT, soit 1 006,99 € TTC	6 mois à compter du 01/01/2015
<u>2015-AJ-008</u>	Contrat de prestations de services	Maintenance du portail de gestion Cassioweb des bibliothèques des 13 communes du secteur de Guîtres	CRESCENDO SYSTEMES	Coût : 263,92 € HT, soit 316,70 € TTC	6 mois à compter du 01/01/2015

Ressources humaines et mutualisation :

Numéro de l'acte juridique	Type d'acte juridique	Objet de l'acte juridique	Désignation du ou des tiers	Montants	Durée de l'acte juridique / date
<u>2014-AJ-194</u>	Décision de résiliation du marché public n°2013-20	Achat de formations obligatoires liées à l'hygiène et à la sécurité Lot 8 référent hygiène et sécurité	NIVARD BRUNO CONSEIL	Sans objet	A compter du 01/01/2015
<u>2015-AJ-010</u>	Contrat de prestation de services	Maintenance du logiciel de gestion des ressources humaines Sedit	BERGER LEVRAULT	Coût : 5 648,89 € HT, soit 6 778,67 € TTC	2 ans à compter du 01/01/2015

Finances :

Numéro de l'acte juridique	Type d'acte juridique	Objet de l'acte juridique	Désignation du ou des tiers	Montants	Durée de l'acte juridique / date
<u>2014-AJ-202</u>	Contrat de prestation de services	Assistance et formation sur l'utilisation du logiciel de gestion financière Sedit	BERGER LEVRAULT	Coût unitaire à la journée : 985 € HT, soit 1 182 € Coût pour 10 journées : 9 850 € HT, soit 11 820 € TTC	Un an à compter du 01/01/2015
<u>2015-AJ-009</u>	Contrat de prestations de services	Maintenance du logiciel de gestion financière Sedit	BERGER LEVRAULT	Coût : 5 338,19 € HT, soit 6 405,83 € TTC	2 ans à compter du 01/01/2015

Envoyé en préfecture le 18/02/2015

Reçu en préfecture le 18/02/2015

Affiché le

SLO

Bâtiments et patrimoine :

Numéro de l'acte juridique	Type d'acte juridique	Objet de l'acte juridique	Désignation du ou des tiers	Montants	Durée de l'acte juridique / date
<u>2014-AJ-184</u>	Marché public n° 2014-12	Mission de prestations de géomètre	SARL CERCEAU	Coût unitaire variant de : 45 € HT, soit 54 € TTC à 200 € HT, soit 240 € TTC selon la prestation (réunion de travail préalable sur site, relevé de géomètre, bornage et mesurage de terrain...)	Un an à compter du 05/12/2014 renouvelable 2 fois pour une période de 12 mois, soit jusqu'au 04/12/2017
<u>2014-AJ-188</u>	Contrat de vente	Fourniture de gaz pour l'antenne de La Cali située au 13 rue de Waldeck Rousseau à Libourne	GDF SUEZ ENERGIE FRANCE	Coût annuel abonnement et consommation sur la base d'une quantité annuelle prévisionnelle de 48 MWH : 2 757,82 € HT, soit 3 309,38 € TTC	3 ans à compter du 01/01/2015

Le Conseil communautaire, en l'absence d'observations, prend acte de ces actes juridiques et décisions, étant entendu que cette communication n'est pas sanctionnée d'un vote.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication le
 Fait à Libourne
 18 FEV. 2015



Pour expédition conforme
 Philippe BUISSON, Président,
 de la Communauté d'Agglomération du Libournais

Envoyé en préfecture le 18/02/2015
 Reçu en préfecture le 18/02/2015
 Affiché le 

Envoyé en préfecture le 18/02/2015

Reçu en préfecture le 18/02/2015

Affiché le 

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS
SEANCE DU 13 FEVRIER 2015**

2015-02-002 - 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67
Date de convocation : 6 février 2015

L'an deux mille quinze, le treize février à 18h00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des Fêtes de la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Noms	Présent	Pouvoir	Noms	Noms	Présent	Pouvoir	Noms
Président				Conseillers			
Philippe BUISSON	X			Claire BLONDEL			
Vice-Présidents				No ureidine BOUACHERA		X	Annie POUZARGUE
Fabienne FONTENEAU	X			Christophe DARDENNE			
Jérôme COSNARD	X			Val DUCLOS	X		
Jean-Philippe LE GAL	X			Michel GALAND	X		
Hélène ESTRADE	X			Jean-Paul GARRAUD		X	Chantal DUGOURD
Isabelle HARDY	X			Monique JULIEN	X		
Alain PAIGNE	X			Gonzagues MALHERBE			
Anne BERTHOME	X			Thierry MARTY		X	Jean-Philippe LE GAL
Corinne VENAYRE	X			Fabienne MONTAUD			
Sébastien LABORDE	X			Patrick NIVET	X		
Jacques MESPLEDE	X			Annie POUZARGUE	X		
Jean-François MARTINEZ	X			Laurence ROUEDE		X	Isabelle HARDY
Sabine AGGOUN	X			Agnès SEJOURNET	X		
Gérard HENRY	X			Denis SIRDEY	X		
Conseillers				James SEYNAT		X	Loïc MANON*
Jean-Louis d'ANGLADE				Loïc MAGNAN	X		
Fabienne KRIER	X			Jean-Luc BARBEYRON	X		
Jean-Luc DARQUEST	X			David REDON	X		
David RESENDE	X			Joël BAYLE	X		
Sophie BLANCHETON		X	Gérard MUSSOT*	Jean-Claude ABANADES	X		
Sylvie BOISSEL	X			Paquerette PEYRIDIEUX	X		
Odile BONHOMME-TIBY	X			Georges DELABROY	X		
Véronique DICORRADO	X			Kléber AUDINET	X		
Michel FOULHOX	X			Chantal DUGOURD	X		
Philippe HEFTRE				Alain MAROIS	X		
Michelle LACOSTE	X			Philippe FAURT	X		
Francis PEJEAN		X	Annie ESTEBAN*	Mireille CONTE-JAUBERT	X		
Bruno LAVIDALIE	X			Richard CROS			
Philippe DURAND-TEYSSIER		X	Michel MILLAIRE	Gérard MOULINIER		X	Alain PAIGNE
Michel VACHER	X			Marcel BERTHOME	X		
Michel MILLAIRE	X			Chantal GANTCH	X		
Isabelle FEYRY				Pierre-Jean MARTINET	X		
Bernard NADEAU							
Jean-Louis ARCARAZ	X			Sous-total	49	9	
Catherine BERNADEAU	X			TOTAL Présents, ou ayant donné pouvoir			58

Madame Corinne VENAYRE a été nommée secrétaire de séance

ADMINISTRATION GENERALE**COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE LA CALI – POUR INFORMATION**

Sur proposition de Monsieur Philippe BUISSON, Président,

Au titre de l'information des conseils municipaux des communes membres, un rapport annuel, prévu à l'article L 5211-39 du CGCT, doit être adressé au maire de chaque commune membre.

C'est un document de référence qui donne une vision complète de toutes les actions conduites par l'agglomération aussi bien dans les services quotidiens apportés à la population qu'à travers les grands chantiers d'intérêt communautaire.

Le rapport d'activité annuel a essentiellement pour objet de permettre l'instauration d'un débat démocratique au sein des conseils municipaux des communes membres et d'améliorer l'information des communes sur l'activité de l'EPCI.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'EPCI sont entendus.

En raison du calendrier électoral, de la réinstallation du conseil communautaire et du changement d'exécutif, le rapport d'activité 2013 a été communiqué lors de la conférence des maires le 22 décembre 2014.

Dans ce cadre et à cette fin, il est demandé au Conseil communautaire d'acter la communication du rapport d'activité 2013.

Le rapport est disponible et téléchargeable sur le site internet de La CALI à l'adresse suivante : <http://www.lacali.fr/La-Cali/Toute-l-actualite/Rapport-d-activite-2013>

Le Conseil communautaire a pris acte de la communication du rapport d'activité 2013.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président,
Philippe BUISSON



Pour approbation conforme
Philippe BUISSON, Président,
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais

SEANCE DU 13 FEVRIER 2015

2015-02-003 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67
Date de convocation : 6 février 2015

L'an deux mille quinze, le treize février à 18h00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des Fêtes de la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Noms	Présent	Pouvoir	Noms	Noms	Présent	Pouvoir	Noms
Président			Conseillers				
Philippe BUISSON	X			Claire BLONDEL			
Vice-Présidents				Nooredine BOUACHERA		X	Annie POUZARGUE
Fabienne FONTENEAU	X			Christophe DARDENNE			
Jérôme COSNARD	X			Val DUCLOS	X		
Jean-Philippe LE GAL	X			Michel GALAND	X		
Hélène ESTRADE	X			Jean-Paul GARRAUD		X	Chantal DUGOURD
Isabelle HARDY	X			Monique JULIEN	X		
Alain PAIGNE	X			Gonzagues MALHERBE			
Anne BERTHOME	X			Thierry MARTY		X	Jean-Philippe LE GAL
Corinne VENAYRE	X			Fabienne MONTAUD			
Sébastien LABORDE	X			Patrick NIVET	X		
Jacques MESPLEDE	X			Annie POUZARGUE	X		
Jean-François MARTINEZ	X			Laurence ROUEDE		X	Isabelle HARDY
Sabine AGGOUN	X			Agnès SEJOURNET	X		
Gérard HENRY	X			Denis SIRDEY	X		
Conseillers				James SEYNAT		X	Loïc MANON*
Jean-Louis d'ANGLADE				Loïc MAGNAN	X		
Fabienne KRIER	X			Jean-Luc BARBEYRON	X		
Jean-Luc DARQUEST	X			David REDON	X		
David RESENDE	X			Joël BAYLE	X		
Sophie BLANCHETON		X	Gérard M USSOT*	Jean-Claude ABANADES	X		
Sylvie BOISSEL	X			Paquerette PEYRIDIEUX	X		
Odile BONHOMME-TIBY	X			Georges DELABROY	X		
Véronique DICORRADO	X			Kléber AUDINET	X		
Michel FOULHOUX	X			Chantal DUGOURD	X		
Philippe HEFTRE				Alain MAROIS	X		
Michelle LACOSTE	X			Philippe FAURT	X		
Francis PEJEAN		X	Annie ESTEBAN*	Mireille CONTE-JAUBERT	X		
Bruno LAVIDALIE	X			Richard CROS			
Philippe DURAND-TEYSSIER		X	Michel MILLAIRE	Gérard MOULINIER		X	Alain PAIGNE
Michel VACHER	X			Marcel BERHOME	X		
Michel MILLAIRE	X			Chantal GANTCH	X		
Isabelle FEYRY				Pierre-Jean MARTINET	X		
Bernard NADEAU							
Jean-Louis ARCARAZ	X			Sous-total	49	9	
Catherine BERNADEAU	X			TOTAL Présents, ou ayant donné pouvoir			58

 Madame Corinne VENAYRE a été nommée secrétaire de séance

ADMINISTRATION GENERALE

REMISE EN CAUSE DE LA GARANTIE DE DESSERTE EN SERVICE DE TGV DE LA GARE DE LIBOURNE : CONSIGNATION DES APPELS DE FONDS POUR LA CONSTRUCTION DE LA LGV SEA

Sur proposition de Monsieur Philippe BUISSON, Président

Vu la convention relative à la desserte ferroviaire des gares de Châtelleraut, du Futuroscope, de Poitiers, d'Angoulême et de Libourne signée avec l'État et Réseau Ferré de France, en 2010,

Vu la convention de financement pour la réalisation du tronçon central Tours/Bordeaux de la LGV SEA, prévoyant la participation financière de La Cali, de juillet 2011,

En 2008, l'État a décidé de faire appel aux collectivités territoriales pour cofinancer 50 % de la part publique et de réaliser cette infrastructure sous forme de concession.

Dans chaque région traversée, les collectivités abritant une gare TGV ont été appelées à participer au financement de l'infrastructure nouvelle, partant du principe que celle-ci contribuerait à apporter un surplus de voyageurs ainsi qu'un gain de temps sur les trajets concernés.

Suite à cette sollicitation, la communauté de communes du Libournais (CCL) s'était prononcée favorablement dès février 2009 pour sa participation au financement de la construction de la LGV SEA.

La gare TGV à Libourne a une importance primordiale pour l'attractivité économique du territoire, mais aussi pour son rôle de gare de rabattement pour les territoires voisins (Dordogne, Charente, Lot et Garonne). La CCL conditionnait donc sa participation à la conclusion préalable d'une convention garantissant la desserte TGV de la gare de Libourne en quantité et en qualité.

La Convention de garantie de desserte a été signée avec l'État et Réseau Ferré de France suite à l'approbation par délibération du conseil communautaire le 15 décembre 2010. Elle garantit :

- La desserte de la gare de Libourne, ainsi que celles de Châtelleraut, Futuroscope, Poitiers et Angoulême, par les trains à grande vitesse
- Le maintien a minima des principales caractéristiques de la desserte en 2009 tenant compte :
 - du type de liaisons proposées (origines et destinations)
 - du nombre d'arrêts par des liaisons directes, sans rupture de charge et de leur répartition dans la journée.
 - des temps de parcours (meilleur temps et temps moyen) notamment au regard des gains de temps permis par la mise en service du tronçon Tours-Bordeaux
 - de la complémentarité en termes de correspondance avec les services régionaux de voyageurs

La convention de garantie de desserte prévoit en outre un comité de suivi qui doit s'assurer du respect de ces engagements et qui doit se réunir « à partir du début de la phase de détermination des grilles horaires(...), 2 à 3 ans avant la mise en service de la LGV SEA ». La convention a été signée pour une période de 10 ans reconductible à compter de la mise en service.

Suite à l'approbation de cette convention de garantie de desserte, le territoire a accepté de signer la convention de financement du tronçon central Tours-Bordeaux de la LGV-SEA qui reprend d'ailleurs, en son préambule, la référence à la « convention relative à la desserte ferroviaire des gares de Châtelleraut, du Futuroscope, de Poitiers, d'Angoulême et de Libourne, en parallèle avec la confirmation de leur contribution financière en faveur du projet ».

La répartition du financement entre les différentes collectivités territoriales prévue dans cette convention fixe la participation de la CCL devenue CALI à 1,954 millions (aux conditions économiques de juillet 2009). Ce versement correspond pour notre collectivité à une mobilisation financière de près de 2,5 M€, en tenant compte du financement de long terme.

À ce jour, La Cali s'est acquittée de chacun des appels de fonds émis par LISEA, le concessionnaire chargé par l'État et RFF de la construction de la LGV-SEA, au fur et à mesure de l'avancement des travaux. À ce titre, elle a versé 1,687 M€.

La mise en service de la LGV SEA est envisagée mi 2017 selon le concessionnaire.

Plusieurs rencontres récentes avec des responsables de la SNCF ont permis de révéler qu'elle n'entendait pas respecter les conditions de la garantie de desserte de la gare de Libourne.

Ainsi, alors que la SNCF prépare les grilles horaires pour la mise en service de la nouvelle ligne, qui semble ne plus correspondre aux références de 2009, cette dernière vient de nommer un médiateur chargé de rencontrer l'ensemble des territoires concernés pour négocier un nouvel accord.

Le conseil communautaire considère que les démarches de médiation entamées par la SNCF auprès des territoires concernés constituent une remise en cause des dispositions prévues par la convention de garantie de desserte de la Gare TGV de Libourne.

Considérant que, par ce fait, les conditions d'exécution de la convention de financement ne sont plus réunies,

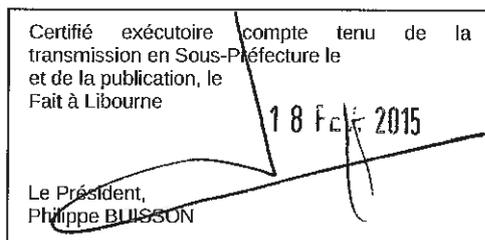
Considérant que la situation économique et sociale du territoire exige la préservation, voire le renforcement, de tous les facteurs de développement et d'attractivité,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (58 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- de demander que le comité de suivi de la convention de garantie de desserte, prévue par ladite convention, soit installé et se réunisse dans les meilleurs délais,
- de demander que, lors de ce comité, l'État et RFF exigent de l'exploitant commercial qu'il indique officiellement aux territoires concernés par la garantie de desserte son intention quant à leur engagement d'origine,
- de décider, à défaut d'un accord préalable explicite, définitif et formel avec la SNCF concernant les garanties de dessertes apportées à la gare de Libourne, de la consignation des sommes nécessaires au paiement des appels de fonds à venir émis dans le cadre de la convention de financement de la construction de la LGV SEA,
- de décider que la déconsignation de ces sommes ne sera actée par délibération du Conseil communautaire qu'après la signature d'un accord global sur les conditions de dessertes par le TGV de la gare de Libourne et sur les conditions de liaison en correspondance à la gare de Bordeaux, avec l'exploitant commercial des lignes ferroviaires concernées (la nouvelle délibération devra préciser les coordonnées bancaires du compte à créditer),
- de mandater Monsieur le Président ou son représentant pour conduire les négociations nécessaires,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à ces démarches, dans les intérêts du territoire.



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président,
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais

Envoyé en préfecture le 18/02/2015

Reçu en préfecture le 18/02/2015

Affiché le



SEANCE DU 13 FEVRIER 2015

2015-02-004 - 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67
Date de convocation : 6 février 2015

L'an deux mille quinze, le treize février à 18h00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des Fêtes de la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Noms	Présent	Pouvoir	Noms	Noms	Présent	Pouvoir	Noms
Président			Conseillers				
Philippe BUISSON	X			Claire BLONDEL			
Vice-Présidents				Nouredine BOUACHERA		X	Annie POUZARGUE
Fabienne FONTENEAU	X			Christophe DARDENNE			
Jérôme COSNARD	X			Val DUCLOS	X		
Jean-Philippe LE GAL	X			Michel GALAND	X		
Hélène ESTRADE	X			Jean-Paul GARRAUD		X	Chantal DUGOURD
Isabelle HARDY	X			Monique JULIEN	X		
Alain PAIGNE	X			Gonzagues MALHERBE			
Anne BERTHOME	X			Thierry MARTY		X	Jean-Philippe LE GAL
Corinne VENAYRE	X			Fabienne MONTAUD			
Sébastien LABORDE	X			Patrick NIVET	X		
Jacques MESPLEDE	X			Annie POUZARGUE	X		
Jean-François MARTINEZ	X			Laurence ROUEDE		X	Isabelle HARDY
Sabine AGGOUN	X			Agnès SEJOURNET	X		
Gérard HENRY	X			Denis SIRDEY	X		
Conseillers				James SEYNAT		X	Loïc MANON*
Jean-Louis d'ANGLADE				Loïc MAGNAN	X		
Fabienne KRIER	X			Jean-Luc BARBEYRON	X		
Jean-Luc DARQUEST	X			David REDON	X		
David RESENDE	X			Joël BAYLE	X		
Sophie BLANCHETON		X	Gérard MUSSOT*	Jean-Claude ABANADES	X		
Sylvie BOISSEL	X			Paquerette PEYRIDIEUX	X		
Océane BONHOMME-TIBY	X			Georges DELABROY	X		
Véronique DICORRADO	X			Kléber AUDINET	X		
Michel FOULHOUX	X			Chantal DUGOURD	X		
Philippe HEFTRE				Alain MAROIS	X		
Michelle LACOSTE	X			Philippe FAURT	X		
Francis PEJEAN		X	Annie ESTEBAN*	Mireille CONTE-JAUBERT	X		
Bruno LAVIDALE	X			Richard CROS			
Philippe DURAND-TEYSSIER		X	Michel MILLAIRE	Gérard MOULINIER		X	Alain PAIGNE
Michel VACHER	X			Marcel BERTHOME	X		
Michel MILLAIRE	X			Chantal GANTCH	X		
Isabelle FEYRY				Pierre-Jean MARTINET	X		
Bernard NADEAU							
Jean-Louis ARCARAZ	X			Sous-total	49	9	
Catherine BERNADEAU	X			TOTAL Présents, ou ayant donné pouvoir			58

Madame Corinne VENAYRE a été nommée secrétaire de séance

ADMINISTRATION GENERALE

MODIFICATION DES STATUTS DE LA CALI – ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH)

Sur proposition de Madame Isabelle HARDY, Vice-présidente en charge de la petite enfance et de l'enfance,

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération du Libournais (La Cali) approuvés par arrêté préfectoral en date du 18 juillet 2014,

Vu l'article L. 5 211-20 du CGCT relatif à la procédure de modification des statuts,

Vu le décret n° 2014-1320 du 3 novembre 2014 modifiant les articles R. 227-1 et R. 227-16 du code de l'action sociale et des familles, notamment sur la requalification du temps du mercredi en temps périscolaire,

Monsieur le Président précise que les statuts de la Communauté d'agglomération du Libournais doivent être modifiés sur un point :

Considérant que les statuts de La Cali précisent que les accueils de loisirs sans hébergement se limitent à l'accueil hors périscolaire, que le mercredi après-midi est désormais considéré comme du temps périscolaire en raison des modifications apportées par le décret n° 2014-1320 du 3 novembre 2014 à l'article R. 227-1 du code de l'action sociale et des familles, et qu'une modification des statuts de La Cali est obligatoire pour que la communauté puisse continuer à intervenir sur l'ALSH, le mercredi après-midi,

Vu l'avis du Bureau communautaire du 2 février 2015,

Après en avoir délibéré,

Et à **l'unanimité** (58 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- de modifier dans le point 8, la compétence « Accueils de loisirs sans hébergement hors périscolaire » comme suit : « Accueils de loisirs sans hébergement les mercredis après-midi et les vacances scolaires hors services spécifiques sports vacances »,
- d'approuver la nouvelle version des statuts ainsi mis à jour ci-annexés à la présente délibération.

Monsieur le Président rappelle aux conseillers que le Conseil municipal de chaque commune dispose à compter de la notification de cette délibération d'un délai de 3 mois pour approuver la modification envisagée. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable. La modification est soumise à l'accord des conseils municipaux dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création de l'EPCI.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne **18 FÉV. 2015**
Le Président,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président,
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais